



Genève, le 6 octobre 2017

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département présidentiel  
et du département des finances**

## **Sauver les archives de l'Etat : l'ambition d'un concours d'architecture**

**Le jury international du concours d'architecture du futur Hôtel des archives s'est réuni ce vendredi 6 octobre pour la première sélection des candidats, sous la présidence de M. Jordi GARCÉS. La démarche présente un caractère inédit tant dans son processus que pour le financement.**

Les archives d'Etat éclairent de manière ininterrompue mille ans de patrimoine historique. Les sept sites de conservation et d'étude, dont l'Ancien Arsenal, rue de l'Hôtel-de-Ville, ne permettent plus aujourd'hui de garantir durablement la conservation des pièces et leur accès. La vétusté des bâtiments atteint par endroit des seuils critiques.

Sous l'impulsion du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a voté le 4 novembre 2016 un crédit d'étude de 3'689'000 F (PL 11943) en vue de la rénovation, rue de l'Ecole-de-Médecine, du bâtiment de l'Arsenal, classé au patrimoine, et de la construction d'un nouvel édifice. Le site accueillera dans un lieu central et proche des infrastructures universitaires l'ensemble des archives du canton de Genève, ce qui facilitera le travail des chercheurs et l'accueil du public.

Afin de définir les principes du cahier des charges de ce concours, un comité scientifique interdisciplinaire a débattu durant plusieurs mois du sens et de la matière des archives. S'intéressant à l'histoire, à la sociologie, à l'urbanisme et à la technologie, il a analysé aussi l'organisation spatiale d'institutions similaires et leur relation au public. Ses travaux, originaux s'agissant d'un bâtiment public, font l'objet d'un livre, *L'Avenir du Passé*, paru ce jour et dont la réalisation a été rendue possible grâce à la Société auxiliaire des archives d'Etat et à la Société d'histoire de la Suisse romande. Le concours ouvert le 8 août 2017 a révélé l'intérêt de dizaines d'équipes réunissant les compétences d'architectes, d'architecte-paysagistes et d'ingénieurs civils. Le choix d'un lauréat est prévu pour le printemps 2018.

Le financement de la construction du nouvel Hôtel des archives est assuré conjointement par l'Etat et pour moitié par L'Avenir du Passé, association présidée par M. Roger MAYOU et dotée par la fondation Hans-Wilsdorf de 25 millions de francs, au maximum.

Afin de bénéficier de cet apport privé déterminant, les travaux du futur Hôtel des archives doivent impérativement commencer avant fin 2020.

Pour tout complément d'information :

- M. André Klopmann, secrétaire général adjoint, PRE, 078 823 18 18 ;
- M. Henri Roth, secrétaire général adjoint, chargé de communication, DF, 022 327 98 22.